

1. *Débitrice:* **BC Bois & Design Beuchat et Codalonga**, promenade de la Suze 25, 2608 **Courtelary**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au 07.04.2003
3. *Commissaire:* F & P Services SA, place Centrale 51, 2501 Bienne (M. Raphaël Queloz)
4. *Remarques:* Date de l'octroi du sursis concordataire: 7 octobre 2003.
Délai de production: vingt jours à compter de la publication du présent avis dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, sous peine pour les créanciers d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
Les créanciers et toutes les personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leur créance, valeur 7 octobre 2003, avec pièces justificatives et indication de tout droit de gage ou préférentiel, auprès du commissaire au sursis, dans le délai fixé pour les productions. Les créanciers qui ont entamé des poursuites doivent produire à nouveau.
Les débiteurs sont tenus de s'annoncer sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions.
Les personnes qui détiennent des biens du débiteur en qualité de créanciers-gagistes, ou à quelque titre que ce soit, sont tenues de les déclarer au commissaire au sursis dans le délai imparti pour les productions.
F & P Services SA, Raphaël Queloz
2501 Bienne

(01246402)